## Rapport de la commission des finances concernant le préavis municipale no 15/2025 sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2026

La commission des finances représentée par M. Yves Mischler, Pascal Heim, Michael Krenger, Hans-Jörg Brechbühl et Roland Tacheron s'est réunie le mercredi 17 septembre afin d'étudier le préavis 15/2025 concernant l'arrête d'imposition 2026

Nous remercions M. Johann Theux, syndic pour les explications apportées durant la séance.

Au regard des derniers résultats des exercices comptables pour les années 2021 à 2024 qui ont dégagé des excédents de revenus de plus de Fr. 551'925.—avant amortissements extraordinaires, ainsi que la situation actuelle ou le budget 2025 avec un taux d'imposition à 65 % et un excédent de charges de Fr. 32'019.—devraient s'équilibrer dans les comptes définitifs de 2025 selon les indications de notre syndic.

La municipalité nous propose dans le préavis, objet du présent rapport de maintenir pour l'année 2026 le même taux que celui de 2025 soit 65%.

La commission des finances au vu des investissements planifiés pour l'année 2026 et 2027 avoisinant les 8 millions de francs, mais ou les amortissements de ces emprunts ne devraient pas intervenir avant l'année 2027 et donc favorable au maintien de ce taux à 65 %.

Cela aura les conséquences de maintenir l'attractivité de notre commune afin d'accroitre notre population. D'autres part le taux d'amortissements de ces emprunts futurs calculés avec des intérêts de 2,5 % nous semble une estimation plus que prudente.

Par contre le commission et de l'avis qu'il faudra certainement compter sur une augmentation substantielle de celui-ci pour les années à venir.

En conclusion la commission des finances soutient la proposition de la municipalité de laisser le taux d'imposition inchangé à 65 % et recommande au conseil communal d'adopter le préavis tel que présenté.

Au nom de la commission des finances

Faoug, le 1er octobre 2025

**Roland Tacheron** 

Hans-Jörg Brechbühl

Michael Krenger

Pascal Heim